



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AOUT 2020

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 10 Août 2020, sous la présidence de Madame Christine GUTTIN, maire, assistée de MM. Jacques IVOL, Sylviane COLUSSI, Lilyan DELUBAC, Jean-Claude JULLIN, Adjoints.

PRÉSENTS : Mmes MM. Christine GUTTIN, Maire, Jacques IVOL, Sylviane COLUSSI, Lilyan DELUBAC, Jean-Claude JULLIN, Adjoints ; Arlette BERNARD, Pierre CARRE, Alexie MALTHERRE, Oliver ROBERT, Rodolphe STEPHANE, conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSES : Mmes MM. Karine LETELLIER, adjointe, Bernard LY, conseiller municipal ayant respectivement donné procuration à Mme COLUSSI et M. IVOL ; Eléonore BEL, Julia BESSON, Stéphanie BOSQUET, Maxime CIARDULLO, Maud GIROUD-GARAMPON, François LADET, Marie OLIVER, conseillers municipaux.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sylviane COLUSSI.

Le PV de la séance précédente du 06/07/2020 sera approuvé lors du prochain conseil municipal.

CREATION D'UNE VOIRIE NOUVELLE - TRAVAUX VRD+MACONNERIE+VOIRIE CENTRE BOURG PLACE DE LA FONTAINE - CHOIX DE L'ENTREPRISE :

Madame le Maire rappelle le projet de création d'une voirie nouvelle « Place de la Fontaine » dans le centre bourg, pour un montant estimatif des travaux s'élevant à 126 588€ TTC. Ces travaux s'effectueront en deux tranches : la partie création de nouvelle voirie (votée ce soir) et une partie réaménagement de la place de la Fontaine sur l'exercice 2021, après la construction des logements sur le tènement de l'ancienne école maternelle.

Pour la réalisation de ces travaux, une procédure adaptée a été retenue pour l'opération citée en objet, selon les articles L 2123-1 et R2124-1 du code de la commande publique.

4 entreprises ont répondu : Tout en Vert ; Colas ; Salvi TP et Perret.

L'ouverture des offres a eu lieu le 16/07/2020 en présence des membres de la commission d'appel d'offres et de la CAPV.

Les critères de jugement des offres ont été la valeur technique pour 50% et le prix des prestations pour 50%.

L'entreprise SARL SALVI TP - 1830 Route de Rives - 38850 CHARAVINES a été retenue pour un montant total HT de 88 491€75 SOIT 106 190€10 TTC.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Le chantier devrait démarrer fin septembre 2020.

DELIBERATION N°2020-055 : CESSION LOT N°1 « LOTISSEMENT RESIDENCE DE LA FONTAINE » :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de CHIRENS a réalisé, en 2012, la construction d'une nouvelle école maternelle, sur le site de la « Croix des Rampeaux » financé par un recours à l'emprunt, l'obtention de subventions de l'Etat, du Conseil Général de l'Isère, ainsi que la vente de l'ancienne école maternelle.

Un premier projet immobilier a été présenté par l'OPAC38 et Dauphilogis pour la réalisation de logements sociaux et en accession sur ce site (délibération n°2015-003 en date du 04/03/2015), devenu caduque le 30/11/2017.

Un second projet immobilier a été présenté par l'opérateur ISERE HABITAT pour une opération de logements neufs en accession (délibération n°2018-011 en date du 28/02/2018).

Ces deux projets n'ayant pu aboutir, la commune a décidé de prendre en charge la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage d'un nouveau projet d'aménagement du site de l'ancienne école maternelle.

La société immobilière VALOR'IMMO, spécialisée dans la rénovation des bâtiments de caractère, située à MORESTEL (Isère) a fait une proposition d'achat de 230 000€ des deux bâtiments sis sur le tènement de l'ancienne école maternelle, pour une surface de 850m², à détacher de la parcelle cadastrée section AD n°309 de 2.420m².

Un permis d'aménager comprenant la réalisation d'une voirie de desserte de deux lots destinés à la vente comme terrain à bâtir a été réalisé.

Une proposition d'achat pour le lot n°1 a été déposée par Mr LASHERMES Nicolas et Mme GONCALVES Yolande, domiciliés à 15 Rue Georges SAND - 38500 VOIRON, moyennant la somme de 82 000 €, pour une surface de 526 m² à détacher de la parcelle cadastrée suivant le Plan de Composition et de Division PA 4 daté du 15 avril 2020 présenté ce soir.

ADOpte A L'UNANIMITE.

DELIBERATION N°2020-056 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DEFENSE PROTECTION CIVILE :

Madame le Maire rappelle que depuis 2001, année de l'instauration du programme de professionnalisation des armées et de suspension de la conscription, chaque conseil municipal a la possibilité de désigner en son sein un correspondant



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AOUT 2020

C Défense. Le développement du lien armée-nation ainsi que la promotion de l'esprit de défense sont au cœur de ce dispositif.

Le correspondant bénéficie d'une information régulière ; il est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires territoriales et, en particulier du délégué militaire départemental.

La mission qui lui incombe s'articule autour de 4 axes principaux :

- Informer les citoyens de la possibilité qui leur est offerte de participer aux activités de défense au titre des préparations militaires, du volontariat et de la réserve militaire.
- Promouvoir les métiers de la défense.
- Sensibiliser les jeunes au devoir de mémoire, en réalisant par exemple des manifestations à l'occasion de fêtes nationales, de célébrations ou de commémorations.
- Organiser des visites de sites militaires, des conférences débats...

Mme le Maire propose la candidature de M. JULLIN Jean-Claude.

ADOpte A L'UNANIMITE.

QUESTIONS DIVERSES :

Recensement de la population en 2021 : Mme le Maire informe du prochain recensement de la population de Chirens du 21 janvier 2021 au 20 février 2021.

Point sur les finances : Mme COLUSSI informe du remboursement de 150 000€ qui avait été emprunté (ligne de trésorerie).

Problème de garde des enfants le mercredi : Suite à l'arrêt de l'école le mercredi, les parents se trouvent confrontés à un problème de garde lorsqu'ils travaillent. Si jusqu'à présent la mairie n'avait pas été sollicitée, des demandes es familles nous sont adressées. Mme COLUSSI va réunir début septembre la commission « Enfance et jeunesse » . Actuellement, le centre aéré de St Geoire en Valdaine peut accueillir les enfants chirenois. Cet accueil se fait sur la base du quotient familial, pas d'application de tarif extérieur seuls 4€ supplémentaires par enfant au moment de l'adhésion. 14 enfants pour 8 familles fréquentent déjà cette structure.

S'ensuit un débat sur les actions qui pourraient être mises en place : point d'ancrage du centre aéré de St Geoire en Valdaine sur Chirens ce qui nécessiterait un local d'environ 100m². Mme COLUSSI va prochainement rencontrer la CAF pour voir les aides que l'on pourrait bénéficier.

Forum des Associations : Dimanche 6 septembre. Affiche validée par les élus.

Séance levée à 21H00